

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Station d'épuration : le contrat d'entretien du site et des postes de relevage a été renouvelé. Le prestataire retenu est la Lyonnaise des Eaux.
- Frais divers : des devis ont été signés pour remplacer :
 - o le garde-corps du logement 1 rue Camille Pasquier,
 - o le ballon d'eau chaude d'un mobil-home,
 - o 2 pneus sur le tracteur New-Holland,
 - o Remboursement de matériaux pour travaux de rafraîchissement au Refuge de la Bray.
- Salle polyvalente : le conseil décide de confier les travaux de mises aux normes des sanitaires et d'accessibilités à Monsieur JOUANNEAU, maître d'œuvre. Il est également décidé de retenir un coordonnateur SPS pour le déroulement de ce chantier, intervenant pour la sécurité sur le chantier.
- Recensement de la population 2016 : un coordonnateur communal a été désigné afin de faire le lien entre l'Insee et la Commune pour préparer le recensement de 2016.
- Centre de Gestion de la Fonction Publique : il a été émis un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois, invoquant l'impact financier de ce retrait à moyen terme et l'impact de ce retrait sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du CDG à l'échelle des communes restant affiliées.
- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse : la délibération du 30 mars 2015 a été rectifiée quant à la formulation de l'emprunt AGILOR. En effet, il était impossible de pouvoir souscrire un emprunt agilor à court terme pour le montant de la TVA uniquement.
- Camping : remboursement de petit frais.
- Indemnité de gardiennage de l'église : attribution de l'indemnité au titre de l'année 2015.
- Communauté de Communes des Collines du Perche : suite aux nouveaux accords locaux, relatifs à la composition du Conseil Communautaire, le conseil passerait de 33 à 37 délégués, ce qui permet à 4 communes de retrouver un siège. Sargé n'est pas concerné par le changement du nombre de conseillers communautaires mais doit émettre un avis. Ce dernier est favorable à l'unanimité.
- SDAGE : le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le dossier du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) en précisant que, certes, il y a des points positifs à ces programmes mais il subsiste des zones d'ombres.
- Gîte communal : une caution est instaurée pour les personnes louant le local.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean LÉGER